

pièces exposées.

En plus de la notice apposée sur chaque pièce, ces quelques lignes de commentaire sont bien nécessaires pour apprécier leur valeur.

Un quatrième article donne une analyse sérieuse des deux pièces maîtresses de l'Exposition : "La Sedes Sapientiae" et "Le Calvaire". Nous remercions M. STIENNON, Professeur d'histoire à l'Université de Liège de nous avoir permis d'utiliser les notices du catalogue de "Rhin-Meuse".

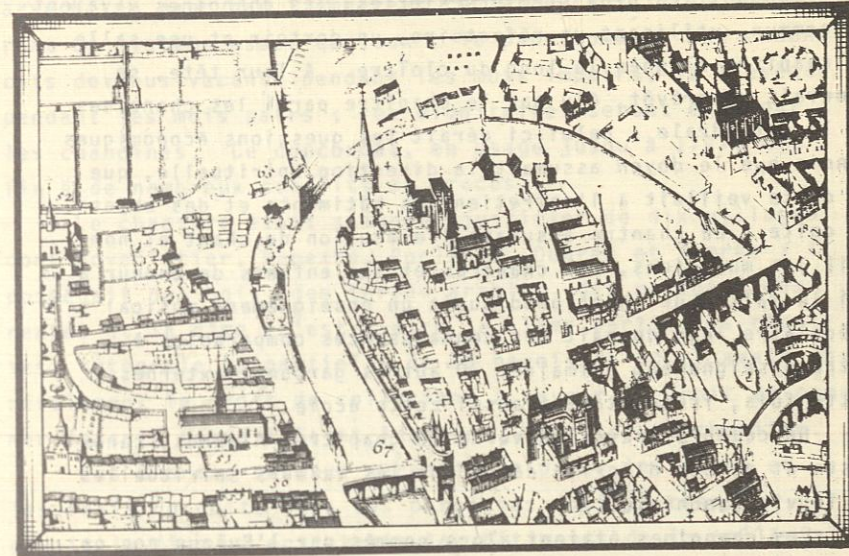
Ainsi, pendant deux semaines, notre église presque millénaire, va faire revivre des valeurs artistiques dont la plupart sont un témoignage de Foi. Chrétien ou non, le visiteur ne pourra s'empêcher d'admirer ces oeuvres nées dans le coeur des hommes avant d'être créées par leurs mains. Leur indiscutable beauté exaltera pour tous la grandeur de la personne humaine dans ce qu'elle a de plus noble : son génie spirituel.

Avant d'inviter le visiteur à contempler ces merveilles il me reste à remercier tout d'abord la Ville et l'Evêché de Liège pour avoir bien voulu patronner cette Exposition. Ensuite, tous les membres du Comité organisateur et tous les collaborateurs. Ils ont travaillé vite et bien, les deux adverbess sont à souligner.

A vous, visiteurs, de juger de ce travail, pour moi, avec les moyens modestes dont ils ont disposé, je les crois sincèrement dignes de nos félicitations.

J. BOURDOUX, Curé.

(histoire)



“ la collegiale saint jean l'évangéliste a liege et son chapitre ”

Fondée vers 980-985 par le Prince-Evêque Notger, l'église fut construite et meublée par lui.

Il lui offrit, entre autres, le bel évangélaire conservé aujourd'hui à la Maison Curtius.

Dotée de nombreux biens-fonds, elle fut desservie par un chapitre de 30 chanoines séculiers (1) dont la majorité avait reçu les ordres majeurs : prêtrise, diaconat ou sous-diaconat. Ils étaient obligés de changer chaque jour les heures canoniales (matines-laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies) et une grand-messe. Plus tard, on y ajouta l'office de la Vierge et de nombreux anniversaires fondés.

(1) Tenus au célibat en tant que clercs ayant reçu les ordres majeurs, ils ne faisaient aucun vœu d'où le nom de séculiers "vivant dans le siècle", contrairement aux chanoines réguliers (croisiers, prémontrés, etc.) prononçant les trois vœux de religion (pauvreté, chasteté, obéissance à une règle) vivant dans un monastère.

Pendant les deux premiers siècles, les chanoines vivaient en commun, utilisant un réfectoire, un dortoir et une salle du chapitre alignés le long du cloître. A leur tête, se trouvait un prévôt, élu par le chapitre parmi les chanoines de la cathédrale ; celui-ci gérait les questions économiques tandis que le doyen assumait la direction spirituelle, que le coste veillait à l'entretien des bâtiments et des objets du culte. Le chantre assurait l'exécution du chant et nommait les musiciens, les chantres et les enfants de chœur à qui le maître de chant prodiguait un enseignement musical ; l'écolâtre leur donnait des connaissances comparables à notre enseignement primaire. D'autres garçons, externes cette fois, fréquentaient aussi cette école.

Un célèbre prévôt gouverna le chapitre, Algerus, canoniste et auteur d'écrits défendant les valeurs spirituelles de la vie canoniale.

Les chanoines étaient alors nommés par l'Evêque non en tant que tel mais comme successeur du fondateur.

A la fin du 12e siècle, la vie religieuse des chapitres de chanoines séculiers et des abbayes bénédictines connut un vif déclin : le relâchement succéda à la ferveur ; deux changements importants affectèrent les collégiales : les chapitres, estimant que la gestion économique confiée au prévôt était l'objet d'abus, la lui retirèrent et la confièrent à des comptables tenus à rendre compte de leur gestion. Les prévôts ne conservèrent qu'une primauté honorifique et de gros revenus : leur autorité fut anéantie. D'autre part, les chanoines, abandonnant la vie commune, s'établirent dans des maisons privées dont ils étaient propriétaires, construites sur des terrains avoisinant la collégiale, mais demeurant la propriété du chapitre. Ces maisons ne pouvaient être vendues qu'à des chanoine. Les grandes parcelles cadastrales situées près de l'église sont, de nos jours encore, le souvenir de leurs résidences dont les dernières viennent de disparaître.

Aux 13e et 14e siècles, les papes s'immiscèrent de plus en plus dans les nominations de chanoines au détriment de l'Evêque ; dans le but d'augmenter les revenus de la curie, ils attribuèrent les canonicats à des candidats indignes, "chasseurs de prébendes" étrangers pour la plupart, "cumulards" et non résidents. Depuis le 15e siècle, un accord

(musique)

arraché au pape par l'empereur régla ce conflit en instaurant un système assez curieux : le pape nommera aux canonicats devenus vacants pendant les mois impairs, et l'évêque pendant les mois pairs ; les dignitaires seront élus par les chanoines. Ce concordat, en usage jusqu'à 1797, mit fin à de nombreux conflits et procès.

Le chapitre était seigneur justicier de dix villages dont Bovenistier, Kemexhe, Roclenge, Ougrée et Samrée ; il possédait des bois, des terres arables, des maisons, des rentes et la dîme (c'est-à-dire la 11ème partie des récoltes) intégrale ou partielle de 26 paroisses où il avait généralement le droit de collation, à savoir le droit de nommer le curé comme à Saint-Adalbert, paroisse du chapitre.

Les énormes revenus servaient à payer les curés et les frais du culte dans les paroisses dont le chapitre percevait la dîme, à entretenir les bâtiments de la collégiale et principalement à rétribuer le personnel considérable de l'église qui s'élevait à une centaine de membres : 30 chanoines, 39 chapelains, 10 enfants de chœur et une dizaine de musiciens (chantres et instrumentistes), les sacristains, l'organiste, le souffleur, le carillonneur, les sonneurs de cloches et gardiens de l'église, le mesureur des grains, le receveur et ses adjoints, etc.

Certains emplois étaient cumulés par une seule et même personne, par les chapelains notamment dont les revenus étaient parfois insuffisants pour subsister.

L'église romane est surtout connue par la gravure des "Délices du Pays de Liège" publiée dix ans avant la démolition.

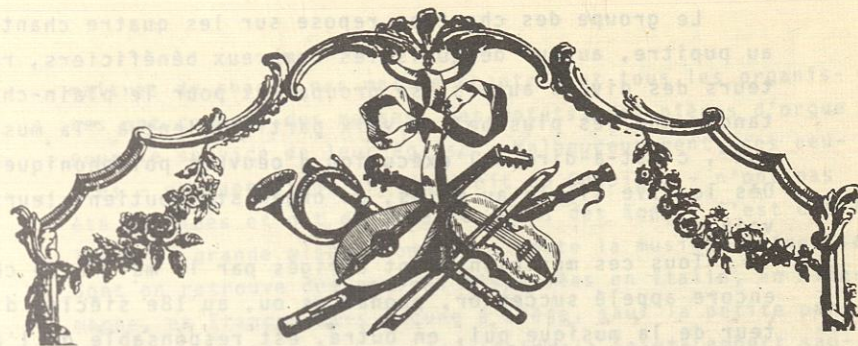
C'était un noyau central, très probablement à 12 côtés, entouré d'un déambulatoire dont le mur extérieur était circulaire. Il était flanqué d'un chœur à l'est et d'une tour et d'un cloître à l'ouest. A partir du 13e siècle seulement, des chapelles vinrent se greffer sur le déambulatoire, construites en style gothique comme le chœur réédifié vers 1360 et voûté en 1438. Aux temps baroques, la collégiale reçut un riche mobilier et un jubé de marbre offert par le chanoine Nuvolara en 1659. Placé à l'entrée du chœur, ce jubé supportait un cricifix et les belles

statues de St Jean et de Ste Marie, placées de nos jours dans le porche. Ruinée de toutes parts, la collégiale fut réédifiée de 1754 à 1760 par l'architecte liégeois Jacques Barthélemy Renoz sur les plans de son confrère suisse Gaetan Pisoni. Le mobilier fut alors renouvelé en partie ; l'orgue par exemple, commandé en 1760 à Robostel, élève du célèbre Ricard (le buffet subsiste).

En septembre 1797, le chapitre fut supprimé par la République française à laquelle nous venions d'être annexés. Les chanoines reçurent une pension ; le personnel fut privé de son emploi sans la moindre indemnité ; tous les biens meubles ou immeubles du chapitre et de la fabrique devinrent propriétés de la République Française qui les vendit peu après ; les chanoines demeurèrent évidemment propriétaires de leurs maisons. Quelques années après, l'Etat rendit aux églises les biens non aliénés par lui. Certains chanoines achetèrent l'église et son mobilier, les cédèrent à la paroisse Saint-Adalbert qui s'établit dans l'ancienne collégiale et y transféra son siège, son carillon, l'argenterie et diverses pièces du mobilier. Ensuite, l'église Saint-Adalbert fut démolie. Ainsi disparut le souvenir de l'évêque de Prague qui, après une carrière très mouvementée et agitée, fut assassiné en 997 et canonisé en 999. Ami de Notger et de l'Empereur Othon III, il devait devenir vers l'an 1000 titulaire d'une des 4 paroisses de l'île de Liège, qui, transférée dans l'ancienne collégiale St Jean, aura bientôt 1000 ans.

Richard FORGEUR

(musique)



“ REGARDS SUR LA MAITRISE DE LA COLLEGIALE SAINT JEAN L'EVANGELISTE A LIEGE, JUSQU'EN 1797. ”

A côté de richesses artistiques matérielles, le passé nous en a légué d'autres, immatérielles, non moins significatives ni importantes, comme par exemple les témoignages écrits de la vie spirituelle et de la musique. Depuis l'évêque Etienne (IXe siècle), les églises liégeoises furent d'extraordinaires pépinières de musiciens et parmi elles, la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste fut une des plus importantes de la cité.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le fonctionnement de la maîtrise d'une collégiale repose sur les enfants de chœur ou duodeni, ainsi appelés parce que, en théorie, ils devaient être douze à assurer un service assez dur (en fait, leur nombre se limitait à six ou huit dans les collégiales). Ces dozerais (en wallon) commençaient à l'âge de dix ans, étaient licenciés à la mue de la voix, vers quinze ou seize ans, munis d'un petit pécule pour apprendre un métier. Ils savaient lire et écrire, chantaient le latin, et les mieux doués pouvaient bénéficier d'une bourse d'études fondée dans la collégiale (il y en a quatre à Saint-Jean dès le XVIIe siècle, dont deux réservées à des études universitaires). Ces boursiers restaient au service de la collégiale et devaient participer à la psalmodie les dimanches et jours de fêtes. Les plus doués pour la musique recevaient les leçons d'un maître - choisi dans le personnel de l'église - et devenaient chantre ou organiste.